
SEANCE DU 5 MAI 2010

DÉCISION N° 2010 / 35 / TMFT / 5

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU RESERVOIR
ET D'UN NOUVEL APPONTEMENT EN VUE DE PROLONGER
L'EXPLOITATION DU TERMINAL METHANIER DE FOS TONKIN**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants et son article R. 121-3 et R.121-7,
 - vu la lettre de saisine du Directeur général de la société ELENGY en date du 26 octobre 2009, et le dossier joint relatif au projet de construction d'un nouveau réservoir et d'un nouvel appontement dans le but de prolonger l'exploitation du terminal méthanier de Fos Tonkin,
 - vu sa décision n° 2009/63/TMFT/1 du 2 décembre 2009 décidant l'organisation d'un débat public et sa décision N° 2009/65/TMFT/2 du 2 décembre 2009 nommant M. Antoine DUBOUT Président de la Commission particulière,
 - vu la lettre en date du 29 avril 2010 du Directeur général d'ELENGY transmettant le projet de dossier du débat,
-
- sur proposition de M. Antoine DUBOUT,
 - après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

De considérer le dossier du maître d'ouvrage comme suffisamment complet pour être soumis au débat public.

Le Président

Philippe Deslandes

Philippe DESLANDES